



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion Publique :

Ancien site IPAQ – rue du Pont du Bois à Izon

09 octobre 2025

HISTORIQUE DU SITE - RAPPEL

- **Jusqu'en 1966** : cultures
- **Années 70** : exploitation de carrières
- **De 1979 jusqu'à 1991** : stockage non déclaré de verre usagé et de divers déchets, cuve de gasoil par la société IPAQ
- **1995** : tous les équipements rue du Pont du Bois ont été démantelés
- **2016** : IPAQ devient MGR France
- **2022** : une société contacte MGR pour acheter le terrain → mission TAUW (bureau d'études)

TRAITEMENT DE LA SITUATION - RAPPEL

- **30 janvier 2024** : information de l'administration et de la mairie de l'activité illégale et de l'existence d'une pollution
- **9 février 2024** : arrêté préfectoral de mesures d'urgence (APMU)
- **15 février 2024** : réunion publique à la mairie d'Izon
- **6 novembre 2024** :
 - remise de la version finales de l'interprétation de l'état des milieux (IEM)
 - remise de la version finales de synthèse mise à jour de l'état des milieux
- **24 avril 2025** : remise de la version finale du mémoire de réhabilitation (v4)
- **28 mai 2025** : arrêté préfectoral de réhabilitation (travaux) et surveillance du site (échéance des travaux initiale: fin janvier 2025)
- **02 juin 2025** : réunion publique de présentation de l'arrêté à la mairie d'Izon

ARRÊTÉ DE TRAVAUX DU 28 MAI 2025 – RAPPEL

L'arrêté prescrit les points suivants :

- les objectifs de la réhabilitation ;
- la durée (8 mois) ;
- la gestion des terres excavées ;
- entretien des dispositifs de traitement et des ouvrages de prélèvements d'eau ;
- surveillance des milieux (air, eau) et des nuisances (trafic, bruit) ;
- remise d'un rapport de fin de travaux (3 mois après la fin des travaux) ;
- les actions de conservation de la mémoire et de restriction d'usage (2 mois après le rapport de fin de travaux).

ARRÊTÉ DE TRAVAUX DU 28 MAI 2025 - RAPPEL

➤ Surveillance en phase [travaux](#)

- surveillance des rejets d'eau en cas de rabattement de nappe : **suivi mensuel des volumes rejetés et du respect des valeurs limites, constat d'huissier avant et après travaux**
- surveillance des milieux :
 - ✓ **suivi dans l'air (retombées de poussière et Pb)**
 - ✓ **suivi mensuel des eaux souterraines (As, Pb, Fe, Ammonium, HCT 5-40 conductivité)**

➤ Surveillance en phase [post-travaux](#)

- surveillance des eaux souterraines (As, Pb, Fer, Ammonium, HCT 5-40, conductivité) :
 - **sur 8 ans minimum, fréquence mensuelle le 1^{er} semestre post travaux puis semestrielle en l'absence de dérive.**
 - 2 bilans quadriennaux transmis à l'inspection des installations classées

➤ Point d'attention sur le [trafic](#)

NOUVEAUX ELEMENTS

- **09 septembre 2025** : information de l'administration de la découverte d'un polluant de type PFAS (*per- et polyfluoroalkylées*) au droit de l'ancienne décharge (sur site et hors site)
- **17 septembre 2025** : transmission des premières données chiffrées à l'administration pour analyse et avis
- **19 et 25 septembre 2025** : réunions d'échange MALTHA / administration
- **2 octobre 2025** : information mairie et décision de programmation d'une réunion publique
- **3 octobre 2025** : transmission du rapport finalisé de mesures du polluant PFAS

NOUVEAUX ELEMENTS – résultats mesures PFAS hors site



Détection de PFAS dans les 3 puits :
 Σ PFAS = 670 ng/l, 266 ng/l, 278 ng/l



Seuil pour les eaux destinées à la
consommation humaine = **100 ng/l**
(cf. arrêté ministériel du 11/01/2007)



Dépassement du seuil de potabilité



Restrictions d'usage à adopter
+
investigations complémentaires à
mener

PRESENTATION DE MALTHA

Présentation détaillée :

- 1/ des investigations complémentaires mandatées par MALTHA au bureau d'études TAUW
- 2/ des résultats et leurs impacts sur le planning de travaux

CALENDRIER ACTUALISE

Type de travaux et/ou actions	Calendrier initial (AP 28/05/2025)	Nouveau calendrier	Observation
Début des travaux	01/09/2025	01/12/2025	
Consolidation diagnostic PFAS <u>sur</u> site	-	01/10/2025-30/11/2025	
Consolidation diagnostic PFAS <u>hors</u> site	-	01/10/2025-31/01/2026	← Nouveau
Remise plan de gestion actualisé	-	31/03/2026	
Validation plan de gestion par Etat	-	30/04/2026	
Fin traitement pollution HCT	28/01/2026	30/04/2026	
Fin de tous les travaux	28/01/2026	31/08/2026	Selon résultats investigations PFAS
Remise rapport fin de travaux	28/04/2026	30/11/2027	
Proposition restrictions d'usage	28/06/2026	31/01/2027	

PRECAUTIONS DE L'ARS

Considérant le dépassement de la limite de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine (100 ng/l Σ 20 PFAS) dans les 3 puits privés testés ;

considérant l'absence de données pour les autres puits situés entre le site et la Dordogne ;

considérant l'absence de caractérisation du risque pour les usages autres que consommation humaine ;



L'ARS recommande de ne pas utiliser l'eau des puits situés entre le site et la Dordogne, quelque soit l'usage



Par ailleurs, par précaution, il est recommandé de ne pas consommer les poissons pêchés

RAPPEL DE L'ARS RELATIF A L'EAU DU RESEAU



Commune d'Izon alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux d'Arveyres

Eau prélevée dans 4 forages profonds **hors** zone polluée

PFAS recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire en sortie de station :
non détectés

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Questions ?